

POLITIQUE AGRICOLE
AVENANT N° 2 À LA CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT
ET LA CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE
DE LA CHARENTE-MARITIME ET DES DEUX-SÈVRES
ANNÉE 2023

**Troisième commission : Eau,
Agriculture, Environnement, Appui à la
Gestion de l'Eau des Milieux
Aquatiques et Prévention des
Inondations, Mer et Littoral**

**COMMISSION PERMANENTE
du 23 juin 2023**

**DELIBERATION
N° 2023-06-23-37**

La Commission Permanente du Département réunie à La Rochelle, le 23 juin 2023 à 12h45, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant l'importance des actions menées par la Chambre d'Agriculture en matière de développement agricole, en particulier dans la diffusion du savoir et de savoir-faire auprès de la profession agricole,

Considérant la convention du 19 juillet 2017 entre le Département et la Région Nouvelle-Aquitaine portant sur les interventions du Département dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, aquacole et de la pêche,

Considérant que, par délibération n° 309 du 17 décembre 2021, l'Assemblée Départementale a décidé de voter une Autorisation d'Engagement de 1 500 000 € au bénéfice des actions menées par la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres dans le cadre d'une convention-cadre 2022-2024,

Considérant la convention cadre du 13 juin 2022 entre le Département et la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime pour la période 2022-2024,

Considérant l'avenant n° 1 du 21 décembre 2022 à cette convention faisant référence à la fusion des Chambres d'Agriculture des départements de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres devenant la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres relatif au décret n° 2022-1118 du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et portant l'aide départementale du programme Entretien et Valorisation de l'Arbre (EVA) à 420 000 € pour 2022,

Considérant que, par délibération n° 301 du 15 décembre 2022, l'Assemblée Départementale a décidé d'augmenter l'Autorisation de Programme du programme EVA de 600 000 €, la portant à 1 500 000 € et d'inscrire un Crédit de Paiement de 270 000 € en 2023,

Considérant la nécessité de conclure un avenant annuel à cette convention afin de préciser le programme d'actions 2023,

Considérant l'avis favorable de la 3^{ème} Commission du 8 juin 2023,

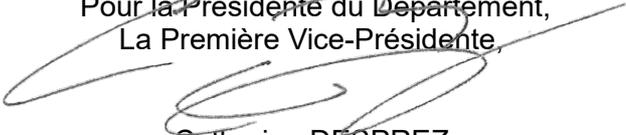
DECIDE :

1°) d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat 2022-2024 avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, tel que joint en annexe, portant sur les aides départementales aux actions de développement agricole (Budget général) pour un montant maximum de 516 547 € et sur une subvention de 500 000 € en investissement pour le programme EVA en 2023,

2°) d'autoriser sa Présidente à le signer.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.
Avec 1 abstention

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,



Catherine DESPREZ



CONVENTION

Entre

**LE DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME**

Et

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

PERIODE 2022-2024

AVENANT n°2 – ANNEE 2023

AVENANT N°2 A LA CONVENTION

ENTRE,

Le DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME, collectivité territoriale, identifiée sous le n° SIREN 221 700 016 00738, dont le siège est Maison de la Charente-Maritime, 85 boulevard de la République, CS 60003, 17076 La Rochelle Cedex 9, représenté par la Présidente en exercice, Mme Sylvie MARCILLY, en application de la délibération n° 101 de l'Assemblée Départementale du 1^{er} juillet 2021 portant élection de la Présidente et de la délibération de la Commission Permanente du 23 juin 2023, agissant aux présentes par M. Gilles GAY, Vice-Président du Département, en application d'une délégation de signature qui lui a été donnée par la Présidente du Département le 29 juillet 2022,

ET

LA CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE-MARITIME ET DES DEUX SEVRES, représentée par son Vice-Président, M. Cédric TRANQUARD, autorisé à signer la présente convention,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Modification de l'Article 2 de la convention initiale : Participation financière

A - Contribution aux actions de développement

Le présent avenant précise le plan d'action 2023 en modifiant la partie socle et le plan d'action de la partie connexe conformément à l'article 2 de la convention cadre 2022-2024. Ces modifications sont jointes au présent avenant en annexe.

Le montant prévisionnel annuel est fixé à 516 547 €, dont 381 802 € pour la partie socle et 134 745 € pour la partie connexe.

B - Investissements connexes aux actions

Le montant alloué pour 2023 est fixé à 500 000 € maximum pour l'acquisition des plants et fournitures.

Lié particulièrement au programme EVA (Entretien et Valorisation de l'Arbre) il pourra être réévalué, selon le nombre de projets validés.

Les autres articles de la convention cadre restent inchangés.

La Rochelle, le

P/ Le Président de la Chambre d'Agriculture, Le Vice Président Cédric TRANQUARD	P/ Le Département de la Charente-Maritime Le Vice-Président, Gilles GAY
---	---



Avenant n° 2 à la Convention

entre

Le Département
de Charente Maritime

Et

La Chambre Interdépartementale
d'agriculture de la Charente-Maritime
et des Deux-Sèvres

- Annexe 1 Partie Socle 2022-2024

Sommaire

Préservation de la ressource en eau et du patrimoine naturel

Entretien et Valorisation de l'Arbre 17

Accompagnement de projets en faveur de la biodiversité fonctionnelle sur les territoires

Accompagnement à la gestion quantitative de l'eau.....

Sensibilisation et accompagnement à la protection de la ressource.....

Développer des systèmes de cultures innovants économes en intrants.....

L'agriculture de précision, les outils d'aide à la décision et les filières non alimentaires

Plan départemental circuit court.....

*Accompagnement de la diversification dans les projets
d'installation et de développement*

*Favoriser les filières de proximité, accompagner les démarches
de coopération et la mise en relation entre les acteurs*

Cohésion sociale et territoriale

Accompagnement des agriculteurs en situation fragile (Public en difficulté, en phase de transmission ou récemment installés.....)

Budget prévisionnel

Préservation de la ressource en eau et du patrimoine naturel

Ces actions s'inscrivent dans le domaine de compétences « Cohésion Sociale et Territoriale – Service Public de l'Emploi » des Conseils départementaux (Articles L 3214-1, L 3211-1, L 1111-9 et L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) et dans le domaine de compétences « Protection de la Ressource en Eau » des Conseils départementaux (Article L 113-15 du Code de l'urbanisme)

Axe : Préservation de la ressource en eau et du patrimoine naturel

Entretien et Valorisation de l'Arbre 17 et projets agro-forestiers

Finalité	Prolonger l'action de plantation d'arbres champêtres, qui a connu un essor durant ces 15 dernières années. Renforcer certains messages auprès du public des agriculteurs, sur les rôles de l'arbre en matière de biodiversité et de protection de la ressource en eau. Assurer les volumes disponibles pour le développement de la valorisation en bois énergie par le développement de plans de gestion adaptés. Structurer et conforter le paysage rural en assurant la promotion et l'accompagnement des projets agro-forestiers.
Contexte	Le succès du programme est croissant, et l'importance de cette action justifie une montée en puissance des moyens déployés. La mise en œuvre de l'action « Plantons des haies » du plan de Relance National, la prise en compte d'initiatives privées et le programme EVA doivent s'articuler au service d'un maximum de planteurs (agriculteurs, Particuliers, ACCA et Collectivités).
Budget prévisionnel	Budget prévisionnel global : 180 000 € Participation Département : 90 000 €
Partenaires et financeurs	Agence de l'Eau Adour-Garonne, Fédération départementale des chasseurs, Syndicats d'eau, EPTB Charente, Parc du Marais Poitevin, le Réseau Rural Régional, L'Etat etc...
Tâches	<p>Communiquer Sensibiliser Former : Promotion des plantations de haies et de leur rôle par la mise en œuvre d'outils de communication</p> <p>Accompagnement des planteurs dans l'identification de leurs projets et dans la mise en œuvre, Réalisation de plans de gestion</p> <p>Animation du dispositif et du comité technique : accueil, montage des dossiers et des demandes d'aides, choix des plants et mise en œuvre</p> <p>Suivi de l'état des plantations y compris sur le long terme en réalisant un bilan des plantations passées</p> <p>Délégation pour le compte du département de la gestion des achats de fournitures nécessaires aux plantations dans le cadre de EVA et du plan de relance, dans le respect du code des marchés publics. Le département rembourse à la hauteur des frais engagés sur présentation des factures acquittées visés par l'agent comptable de la CA.</p> <p>Initier, Animer et participer à des programmes de Recherche et Développement sur l'arbre champêtre et l'agro foresterie : Réseau Mixte Technologique, programme du Réseau Rural Régional Agroforesterie</p> <p>Porter la réflexion sur le rôle de la haie dans le stockage Carbone – Mise en place du Label Haie.</p> <p>Contribuer aux réflexions dans le cadre du Plan Arbre et Paysage du Département</p>

Indicateurs de réalisation	<p>Nombre de dossiers : moy de 100/an sur 3 ans</p> <p>Nombre de kms de haies : 40 kms/an sur 3 ans</p> <p>Nombre de plans de gestion collectivités et particuliers : 1 par an</p> <p>Nombre de formations : 5/an sur 3 ans</p>
Livrables	<p>Carte des projets de plantation et répartition des planteurs par catégories</p> <p>Publications et comptes rendus</p> <p>Articles de presse</p> <p>Réunions et journées techniques</p> <p>Bilan annuel</p> <p>Compte rendu des comités technique</p>
<p>Axe : Préservation de la ressource en eau et du patrimoine naturel</p> <p>Accompagnement de projets en faveur de la biodiversité fonctionnelle sur les territoires</p>	
Finalité	<p>Positiver la prise en compte de la biodiversité et valoriser l'image des agriculteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre la biodiversité à profit des systèmes de production en travaillant sur des références technico économiques • Avoir des éléments pour montrer les évolutions de pratiques et l'appropriation de nouvelles pratiques
Contexte	<p>Depuis plusieurs années, les agriculteurs recherchent et expérimentent des pratiques agricoles adaptées à la performance durable de leur système et la Chambre d'agriculture les accompagne dans l'évolution de leurs pratiques et leurs initiatives sur le terrain à travers la mise en œuvre des mesures agri environnementales dans les zones de marais, les zones humides et les zones de plaine par exemple, en cherchant toujours à concilier le double objectif de rentabilité économique et de préservation de la biodiversité sur leur exploitation</p>
Budget prévisionnel	<p>Budget prévisionnel global : 36 000 €</p> <p>Participation Département : 9 000 €</p>
Partenaires	<p>Fédération de Chasse, Muséum National Histoire Naturel (MNHN), Associations de Protection de la Nature (APN)</p>
Objectif opérationnel	<p>Mettre en place un réseau de démonstration s'appuyant sur des exploitations ayant adopté des aménagements favorables à la biodiversité</p> <p>Promouvoir des techniques de gestion sanitaire des troupeaux en adéquation avec les problématiques de gestion des Marais et des Espaces Naturels Sensibles (ENS) (gestion du parasitisme)</p> <p>Permettre le développement de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) à l'échelle du département de la Charente-Maritime</p> <p>Faire vivre un lieu d'échanges et de concertation entre les acteurs de la biodiversité (associations, gestionnaires, professionnels agricoles, conservatoire...)</p>

Tâches	<p>Développer le réseau OAB : Recherche d'agriculteurs, Mise en place de suivi de parcelles (Protocole Ver de Terre et Abeilles Papillons et Invertébrés) – participation aux ateliers du MNHN – Déploiement des fiches Terrain et outils de restitution,</p> <p>Participer au programme VITI REV – La biodiversité au cœur du vignoble et mise en cohérence des Réseaux AGRIFAUNE et Viticulture.</p> <p>Animation des dispositifs de suivi des Zones Humides,</p> <p>Animation réunion d'un groupe Biodiversité départemental,</p>
Indicateurs de réalisation	<p>Nombre d'agriculteurs dans les réseaux : 20 exploitations</p> <p>Réunion du groupe Biodiversité : 1 fois/an</p>
Livrables	<p>Supports de présentation en réunion, plaquettes, bilans, articles, études</p>

Axe : Préservation de la ressource en eau et du patrimoine naturel

La gestion quantitative de l'eau

Finalité	<p>Promouvoir, accompagner et mettre en place les programmes d'actions des projets de territoire destinés à atteindre une gestion équilibrée de la ressource en eau sur les territoires les plus déficitaires de la Charente-Maritime.</p> <p>Accompagner les exploitations agricoles dans une meilleure utilisation de la ressource en eau pour répondre aux enjeux de bon état quantitatif des masses d'eau. Cet accompagnement doit tenir compte de l'évolution des connaissances agronomiques et techniques avec notamment l'utilisation d'outils de pilotage performants. L'accompagnement porte également sur l'évolution et la recherche de systèmes de cultures plus économes en eau.</p>
Contexte	<p>Dans un contexte de déficit chronique estival de la ressource en eau, les démarches de projets de territoires se mettent en place pour la réalisation d'économies d'eau et la création de projets de stockage de l'eau mutualisés. Ces projets doivent permettre l'atteinte du bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau.</p> <p>Plusieurs bassins versants de la Charente-Maritime sont engagés dans cette démarche. Portées par le SYRES, les structures porteuses des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) ou bien la Chambre d'agriculture, les projets de territoires doivent garantir la concertation autour d'un programme d'actions adapté au territoire pour l'atteinte du bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau.</p> <p>En parallèle de ces projets, la gestion collective de la ressource en eau s'est mise en place ces dernières années avec la désignation des Organismes Uniques de Gestion quantitative de l'eau (OUGC). Impliquée dans la mission d'Organisme Unique, la Chambre d'agriculture contribue à la répartition équitable de l'eau entre les irrigants et à l'amélioration de l'utilisation de l'eau en cours de campagne d'irrigation (Rq : Les missions de l'Organisme Unique sont hors convention Département/Chambre).</p> <p>Les irrigants du département doivent aller dans le sens d'une utilisation optimale de la ressource en eau et vers l'adaptation de leurs pratiques. Il est nécessaire d'accompagner les agriculteurs dans cette démarche.</p>

Instances de gouvernance	Pour les actions réalisées sur les territoires où un projet de territoire se met en place (sous la forme notamment de Contrat Territorial de Gestion Quantitative de l'eau : CTGQ ou de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau : PTGE), la Chambre d'agriculture s'appuie sur le comité de pilotage constitué de tous les acteurs locaux pour proposer, valider et faire le bilan de son action.
Budget prévisionnel	Budget prévisionnel global : 33 300 € Participation Département : 9 990 €
Partenaires	SYRES, structures porteuses des SAGE, Agences de l'eau, Instituts techniques : Arvalis-institut du végétal, Montpellier Sup Agro, coopératives et négoce
Cibles	Tous les irrigants du département et les porteurs de projet
Objectif opérationnel	Accompagner la mise en place des projets de territoire et conseiller les irrigants dans la réalisation d'économies d'eau par des pratiques d'optimisation ou des changements de systèmes
Tâches	<p>Promouvoir les projets de territoire, co-portés par la chambre d'agriculture : participation aux instances de gouvernance</p> <p>Construire en lien avec le SYRES et les structures porteuses des SAGE les projets de territoire de la Seudre, la Seugne et la Charente-Aval et promouvoir les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la qualité de l'eau sur ces territoires : participation aux différentes instances et groupes de travail pour l'écriture des projets de territoire et participation à la construction des programmes d'actions.</p> <p>Promouvoir le pilotage des apports d'eau et apporter un conseil pour une meilleure maîtrise de l'irrigation : animation de réseau de sondes capacitatives et tensiométriques - pilotage de l'irrigation - production et diffusion de bulletins hebdomadaires de conseil pour l'irrigation destinés à l'ensemble des irrigants du département.</p> <p>Produire des références locales sur les systèmes de cultures et tester des techniques innovantes pour limiter le stress hydrique des plantes : variétés culturales, produits biostimulant, conditions agronomiques de cultures pour améliorer la gestion des apports et les économies d'eau.</p> <p>Contribuer à la réflexion et l'émergence de projet sur l'utilisation des eaux usées traitées. Veille sur le secteur de Royan – La Rochelle</p>
Indicateurs de réalisation	<p>Nombre de bulletins d'information réalisés : 3 bulletins par semaine pendant la période d'irrigation</p> <p>Nombre de bénéficiaires : 1390 Irrigants et partenaires</p> <p>Installation d'une sonde par type de sol et type d'exploitation</p>
Livrables	<p>Comptes rendus des réunions et des comités de pilotage des projets de territoire</p> <p>Bulletins irrigations</p> <p>Carte annuelle de localisation du réseau des sondes capacitatives</p>

Axe : Préservation de la ressource en eau et du patrimoine naturel

Sensibilisation et accompagnement à la protection de la ressource

Finalité	<p>Sensibiliser les agriculteurs aux problématiques de pollutions ponctuelles et diffuses pour impulser une dynamique d'évolution des pratiques.</p> <p>Aider les agriculteurs à mieux connaître le fonctionnement des sols, le processus de lessivage de l'azote et des molécules phytosanitaires pour mieux agir.</p> <p>Connaître les enjeux d'un territoire et participer aux différentes démarches autour de la reconquête de la qualité de l'eau (construction et orientations des SAGE, programme d'actions volontaires, programme Re Source...).</p> <p>Accompagner les exploitations dans les démarches de certifications environnementales</p>
Contexte	<p>Soumises aux diverses pressions anthropiques, les ressources en eau utilisées pour l'alimentation en eau potable en Charente-Maritime se sont dégradées. Pour enrayer ce phénomène, plusieurs outils et démarches ont été mis en place.</p> <p>Sur les territoires, les SAGE donnent les grandes orientations pour reconquérir le bon état qualitatif des masses d'eau. Pour répondre aux objectifs de bon état, des démarches multi-partenariales basées sur le volontariat se sont mis en place pour élaborer, de façon concertée, des programmes d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau potable en Charente-Maritime comme le programme Re-sources. En lien étroit avec les producteurs d'eau, la Chambre d'agriculture accompagne ce programme pour sensibiliser les agriculteurs à cette problématique et les inciter à mettre en œuvre des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau.</p> <p>La certification des exploitations (HVE) permet une reconnaissance des bonnes pratiques environnementales et sanitaires des agriculteurs dans la gestion quotidienne de leurs exploitations. Elle est donc un outil adapté pour l'engagement des agriculteurs vers des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau et elle est à encourager sur les territoires.</p>
Instances de gouvernance	<p>Commissions Locales de l'Eau Comités de pilotage des programmes Re-sources Comité de pilotage sur la définition des cours d'eau</p>
Budget prévisionnel	<p>Budget prévisionnel global : 31 500 € Participation Département : 9 450 €</p>
Partenaires	<p>Collectivités productrices d'eau potable, structures porteuses des SAGE, Agences de l'eau, instituts techniques, coopératives et négoce,</p>
Cibles	<p>Agriculteurs (en priorité sur zones avec enjeu eau qualité) et les porteurs de projet</p>
Objectif opérationnel	<p>Sensibiliser les agriculteurs aux problématiques de pollutions diffuses et ponctuelles Participer aux démarches de construction des programmes d'actions et orientations dans les territoires à enjeux.</p>

<p>Tâches</p>	<p>S'engager, promouvoir et s'impliquer dans l'évaluation des programmes Re-sources et autres programmes volontaires pour la reconquête de la qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le bassin versant du captage de Landrais, Aire d'Alimentation des Captages de la Ville de La Rochelle : Construction de la stratégie d'actions en lien avec le projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone, - Sur l'Aire d'alimentation des captages de Coulonges et Saint Hippolyte, Bassin versant de L'Arnoult : Mise en place de la ZSCE conditionnant le programme Re Source sur ces secteurs relevant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne <p>Sensibiliser les agriculteurs autour de ces problématiques de la qualité de l'eau et de pollutions ponctuelles.</p> <p>Sensibiliser les agriculteurs au risque de pollution diffuse des polluants (azote/produits phytosanitaires) et au fonctionnement du sol. Recenser les pratiques innovantes vis à vis de la qualité de l'eau.</p> <p>Développer les connaissances des facteurs d'amélioration et de préservation de la qualité de l'eau (ex : améliorer la connaissance de l'impact des couverts végétaux sur le lessivage d'azote, connaissance de l'évolution de l'azote dans le sol).</p> <p>Animer le dispositif des Mesures Agri Environnementales dans les territoires à enjeux Eau dans le cadre des programmes Re-Sources.</p> <p>S'impliquer dans la construction des SAGE et leurs programmes de mesures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'échelle départementale, mettre en place et coordonner une stratégie d'actions avec les autres OPA du territoire pour gérer la problématique des molécules phytosanitaires récurrentes (S métolaclore...) dans les captages d'eau potable
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<p>Participation à chaque programme Re Sources Nombre de MAE contractualisées : 2022 à l'identique de 2021 puis nouvelle programmation et objectifs à redéfinir Nombre d'agriculteurs ayant obtenu une certification environnementale</p>
<p>Livrables</p>	<p>Comptes rendus des réunions et des comités de pilotage des projets de territoire Support de présentation lors des journées techniques Articles Diffusion des avis de la CA au CD17 Stratégie d'action pour gérer la problématique des molécules récurrentes</p>

Axe : Préservation de la ressource en eau et du patrimoine naturel
Développer des systèmes de cultures innovants, économes en intrants

<p>Finalité</p>	<p>Face à l'enjeu pour la santé humaine et pour l'environnement, il s'agit de réduire l'usage des intrants, en innovant dans la conception et la mise au point d'itinéraires techniques et de systèmes de cultures plus économes en intrants et/ou favorisant les auxiliaires de culture. Ce projet est complémentaire des actions conduites dans le cadre d'Ecophyto, en particulier des 3 réseaux « Fermes de référence » dans le département. Il s'inscrit dans la démarche qui va vers le développement de l'« agroécologie ».</p>
------------------------	--

<p>Contexte</p>	<p>Face à une demande sociale de plus en plus prégnante la « double performance » s'avère être la tendance forte d'évolution des principaux systèmes de production avec en corollaire une mise en situation de fragilité de certains itinéraires techniques (et économiques) que les dispositifs de conseil doivent prendre en compte.</p> <p>Qu'elle soit citée en tant qu'agro écologie, d'agriculture écologiquement intensive ou alternative, il convient de retenir qu'elle implique de prendre en compte les dimensions environnementale et économique (voire sociale) dans tous les dispositifs de production.</p> <p>Depuis une dizaine d'années, l'évolution des systèmes vers une moindre empreinte des produits phytosanitaires et vers des techniques alternatives est de mise et la chambre d'agriculture, avec l'appui financier du Département, a largement contribué à cette évolution.</p> <p>L'autonomie fourragère est une autre thématique au cœur des préoccupations des éleveurs sur laquelle il est important de travailler pour répondre aux aléas climatiques mais également à la plus grande volatilité des prix des matières premières.</p> <p>L'enjeu désormais est de développer ce recours à l'agro écologie et autres alternatives systémiques en utilisant tous nos dispositifs de formation, de communication, de conseil auprès de tous nos interlocuteurs, individuellement et au sein de collectifs divers.</p> <p>C'est dans ce contexte que les travaux proposés dans la convention s'intègrent, à savoir : construire les nouveaux référentiels (expérimentation & références), identifier des innovations (y compris dans les exploitations), faire connaître toutes ces informations par tous les canaux possibles, et faire évoluer nos modes de conseil.</p>
<p>Instances de gouvernance</p>	<p>Commissions de la Chambre d'agriculture Commissions agricoles Re-sources</p>
<p>Budget prévisionnel</p>	<p>Budget prévisionnel global : 384 750 € Participation Département : 9 6187,50 €</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Instituts techniques, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine, Coopératives et Négoces agricoles, INRA, FDCUMA, Syndicats d'eau</p>
<p>Cibles</p>	<p>Agriculteurs (en priorité sur zones avec enjeu environnemental)</p>
<p>Objectif opérationnel</p>	<p>Réduire l'usage et l'impact des intrants, favoriser des techniques alternatives et notamment les auxiliaires de culture</p>

<p>Tâches</p>	<p>Tester des itinéraires techniques et des systèmes de culture</p> <p>Expérimenter ou observer sur des exploitations les systèmes de cultures innovants (allongement des rotations et itinéraires techniques, gestion de l'interculture et couverts végétaux, travail du sol et désherbage mécanique...).</p> <p>Faire une veille sur les techniques innovantes et sur les méthodes d'évaluation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Essais productions végétales : variétés résistantes, itinéraires culturaux. • Des observations réalisées dans les réseaux de ferme DEPHY : 3 réseaux, 30 exploitations en systèmes grandes cultures ou viticulture. • Des suivis démonstratifs pour créer des références locales sur le thème des services rendus par les infrastructures agro-écologiques et notamment le service de régulation assuré par les insectes auxiliaires • Des démonstrations et des essais sur les techniques alternatives y compris à travers le suivi du développement de la Bio <p>Dans ce contexte, renforcer nos partenariats dans la production et la diffusion de ces références systémiques (Coopératives, Négoces, OPA, Associations, structures animatrices d'opérations)</p> <p>La mise en place de nouvelles filières pourra favoriser l'introduction ou le développement de cultures économes en intrants. C'est un axe de travail sur lequel la chambre d'agriculture pourra apporter son expertise technico-économique notamment dans le cadre des concertations organisées par bassin par Eau17.</p> <p>Communiquer-Diffuser</p> <p>Diffuser des messages d'alerte auprès des agriculteurs (réseau observateurs) sur la veille sanitaire des cultures et les conseils, pour mieux raisonner les traitements.</p> <p>Réunions d'information et de formation sur le thème des alternatives à la lutte chimique contre les ravageurs (contrôle biologique).</p> <p>Journées ou réunions techniques sur le désherbage mécanique</p> <p>Communication au sein des groupes de développement</p> <p>Communication par les différentes publications de la Chambre d'agriculture</p>
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<p>Nombre d'essais mis en place</p> <p>Réunions/journées techniques (nombre de participants, comptes rendus)</p> <p>Nombres de flashs techniques /an</p> <p>Exploitations dans les réseaux : résultats obtenus, témoignages</p> <p>Nombre de groupes et agriculteurs suivis : Une couverture de l'ensemble du département</p>
<p>Livrables</p>	<p>Synthèse des essais réalisés</p> <p>Supports de présentation lors des journées techniques</p> <p>Flashs techniques</p> <p>Articles de presse</p>

Plan départemental Circuit Court

Ces actions s'inscrivent dans le domaine de compétences « Tourisme » des Conseils départementaux (Article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales) et elles accompagnent la mise en œuvre du Plan Départemental de Diversification et de Développement des Circuits de Proximité

Axe : Plan départemental Circuit Court

Accompagnement de la diversification dans les projets d'installation et de développement

Finalité	<p>Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs sur des systèmes de diversification en réalisant un accompagnement particulier pour ces projets notamment sur les aspects techniques et économiques en lien avec le potentiel de marché.</p> <p>Développer la création de valeur ajoutée dans les exploitations, développer des axes d'économie de proximité sur les territoires, avec la mise en place de projets de diversification pour augmenter, entre autres, l'offre de produits dans la démarche d'approvisionnement local du Département.</p>
Contexte	<p>Nombre d'agriculteurs diversifient leurs activités et leurs productions afin de conserver une part plus importante de la valeur ajoutée générée par leurs activités, et certains acteurs accompagnent cette évolution de l'agriculture. Une partie de la demande n'est aujourd'hui pas couverte.</p> <p>La mise en place d'une stratégie départementale en faveur des circuits courts et de proximité, avec plusieurs piliers, notamment : AGRIOLOCAL, la marque « Plus de 17 dans nos assiettes », le catalogue en ligne des producteurs</p>
Budget prévisionnel	<p>Budget prévisionnel global : 36 000 € Participation Département : 14 400 €</p>
Partenaires	<p>Les partenaires du Centre d'Elaboration des Plans Prévisionnels Personnalisés, Organisations de Producteurs et filières, associations de producteurs, réseau Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysans, banques, financements alternatifs, le Parc Naturel Régional Marais Poitevin, CREGENE...</p>
Cibles	<p>Les porteurs de projet qui créent ou développent des ateliers de diversification – Les exploitants qui s'interrogent sur la mise en place de nouveaux ateliers Les projets concernés sont les projets liés aux productions animales (notamment les équins, les petits ruminants mais aussi le hors sol si associé à une démarche qualité), aux productions maraichères et les petits fruits, à la transformation à la ferme, à la vente directe ou en circuit court, à l'agro tourisme, à l'agriculture biologique, les projets contribuant à l'amélioration de l'environnement et aux économies d'énergie... Les projets devront ainsi contribuer au développement de l'économie de proximité.</p>
Objectif opérationnel	<p>Information et accompagnement techniques, économiques et réglementaires des producteurs sous diverses formes : journées techniques, conseils individuels, supports papier, internet, réseaux sociaux, groupes (y compris associations de producteurs ou coopératives).</p> <p>Assurer le développement de ces productions en lien avec la demande.</p>

Tâches

Accompagnement des porteurs de projets

- Rencontre avec le porteur de projet, visite sur le terrain ; appui à l'élaboration de dossiers
- Information sur les subventions, cautions ou bourses possibles, les sources de financement classiques et alternatives, leurs avantages/contraintes respectifs ;
- Accompagnement à la recherche de moyens de productions (foncier, cheptel, bâtiment...) ;
- Recherche de références techniques et économiques ;
- Accompagnement pour la réalisation d'une étude de marché ;
- Conseil technique sur les moyens de production, l'agro-écologie et l'organisation du travail ;
- Appui à la création d'un réseau de partenaires techniques et/ou économiques : producteurs fermiers, projets de transformation, démarche "qualité", agriculture biologique, groupes de développement...
- Contribuer à améliorer l'offre de produits dans la « démarche d'approvisionnement local » des différents territoires.
- Suivre la mise en place des espaces test dans les différents territoires

Établissement de références, veille, sensibilisation

- Etablir des références sur les différentes productions concernées par la diversification et notamment la filière Volaille et petits fruits rouges. Pour répondre aux attentes des porteurs de projets, mais également des organismes (État, Collectivités Territoriales, Banques, Centres Comptables, Assurances...)
- Réaliser une veille réglementaire, Participer à des réunions d'information et des salons professionnels pour se tenir informé. Ceci permet de réactualiser en permanence les données disponibles et d'apporter une réponse aux différentes sollicitations.
- Diffuser via la presse et/ou des journées portes ouvertes...

Indicateurs de réalisation	Nombre de personnes rencontrées/an et nombre d'accompagnements réalisés. Nombre de formations mises en place. Nombre d'actions collectives : manifestations, réunions ... Autres actions de communications (articles, publications, journées portes ouvertes).
Livrables	Liste des porteurs de projet accompagnés Typologie des projets Rapport / bilan Articles – publications

Axe : Plan départemental Circuit Court

Favoriser les filières de proximité, accompagner les démarches de coopération et la mise en relation entre les acteurs

Finalité	Développer l'économie de proximité, dans toutes ses composantes Favoriser et accompagner des démarches de coopération et de mise en relation entre les acteurs. Développer les outils collectifs de vente et de transformation
Contexte	Les circuits courts sont une opportunité à saisir mais dont la pérennité, et le développement, dépendent de la recherche permanente de l'équilibre entre la demande et l'offre, et dans l'organisation précise de cette mise en marché. Un travail coordonné par la Chambre d'agriculture et le Département a abouti en Juin 2017 à une stratégie listant nombre d'actions à animer, coordonner et engager.
Instances de gouvernance	Un comité de Pilotage composé d'élus du Conseil départemental, et d'élus de la chambre d'agriculture
Budget prévisionnel	Budget prévisionnel global : 227 250 € Participation Département : 113 625 €
Partenaires	Groupements, coopératives, associations de producteurs, exploitations agricoles, acteurs de la filière alimentaire (restaurants, traiteurs, artisans, etc.), Gîtes de France. Les collectivités, les distributeurs, les consommateurs, la restauration collective, l'enseignement.
Cibles	Les consommateurs Les acteurs économiques de la production et des filières Les Collectivités : Mairies, groupements de Communes...

Objectif opérationnel

Proposer une organisation dynamique et une coordination départementale des filières de diversification

Développer quantitativement et qualitativement l'offre de services en matière de circuits courts et de tourisme, y compris en gérant les démarches d'identification (Bienvenue à la Ferme, Gîtes de France/Convention, etc).

Apporter des informations techniques, économiques et réglementaires indispensables sous diverses formes : journées techniques, conseils individuels, supports papier, internet, réseaux sociaux, groupes (y compris associations de producteurs ou coopératives).

Accompagner les producteurs dans le développement des circuits courts, en particulier en s'appuyant sur les outils développés par le Département

Faire connaître ces productions auprès des clients potentiels et des acteurs du développement local

Tâches

- Co animer les instances de gouvernance : comité de pilotage, comité technique et session plénière selon un calendrier arrêté en comité de Pilotage
 - Appuyer des groupements de producteurs dans leur professionnalisation en particulier dans le domaine de la maîtrise sanitaire
 - Structurer et animer le réseau de boutiques de producteurs, Accompagnement technique par la chambre d'agriculture et financier par le Département des boutiques de producteurs depuis l'émergence de projet jusqu'au fonctionnement en routine, veiller aux bonnes conditions de leur adhésion à la Charte départementale qu'elles ont signée.
 - Accompagner les porteurs de projets
 - Accompagner l'émergence d'outils de 1^{ère} et 2^{ème} transformation : accompagnement méthodologique des groupes émergents sur le territoire (Animation, Formation technique, réglementaire et économique).
 - Qualifier les productions : Promotion des signes de qualité et des labels et accompagnement dans les stratégies de marquage territorial. Accompagner le déploiement de la Marque Valeur Parc Naturel Régional Marais Poitevin, de la marque Bienvenue à La Ferme.
- Informier et accompagner un groupe d'agriculteurs circuits courts vers la certification HVE.
- Contribuer à la définition et au déploiement des actions dans les Projets Alimentaires Territoriaux des EPCI du département, en cohérence avec les priorités de la présente convention (Agrilocal, Manger17, Plus de 17 dans nos assiettes)
 - Promouvoir les produits locaux à travers des manifestations grand public : Marchés de producteurs et Evènementiels locaux ou régionaux, mise en œuvre de Randonnées agricoles avec Repas Fermier ou des partenariats touristiques (Gîtes de France, Charentes Tourisme)
 - Promouvoir les produits locaux auprès des artisans et professionnels des métiers de bouche (salons professionnels...)
 - Contribuer à l'adéquation entre l'offre et la demande de produits dans le cadre de la Restauration Hors Domicile au niveau de chacun des territoires et de façon départementale et faciliter la mise en relation entre producteurs et opérateurs économiques (restaurants privés, épiceries, GMS...)
- Identifier les producteurs
Optimiser et mettre à jour la base
Poursuivre la collecte d'informations auprès de tous les producteurs référencés
Réaliser une analyse et une synthèse des informations recueillies pour faire évoluer la politique
Valoriser cette base pour promouvoir les outils départementaux auprès des producteurs
- Faciliter l'accès au foncier pour les porteurs de projets « circuits courts » : accompagner la définition d'une stratégie sur ce sujet, animation territoriale, mobilisation des outils (Périmètre Protection Agricole Espace Naturel (PPAEN), portage foncier, espaces ENS)

Indicateurs de réalisation

Nombre de comités de pilotage 'circuits courts » : **objectif 1 / an**
Nombre de formations organisées auprès des groupements de producteurs (maîtrise sanitaire)
Nombre d'actions initiées, puis mises en œuvre : **3 PAT suivis et 1 forum RHD tous les deux ans**
Nombre de points de vente collectifs suivis : **6 à 8** + thématiques de travail abordées
Nombre de porteurs de projets charentais-maritimes accompagnés
Nombre de marchés et de randonnées : **7 marchés et 1 rando par an**
Nombre d'adhérents Bienvenue à la Ferme : objectif **45**
Optimisation et Mise à jour de la Base de Données : **sur les 3 ans Contacts avec 100 % des producteurs recensés (base 2021 : 886)**
Nbre de producteurs en Circuits courts certifiés HVE : **5 par an**

Livrables

Comptes rendus de réunions, rapports.
Mise à jour de la base de données des fournisseurs une fois par mois à minima.
Cartographie des acteurs et compétences
Cartographie des projets identifiés
Comptes rendus des réunions.
Document de présentation du diagnostic
Des fiches actions par territoire, par public, par filière, ...
Actualisation mensuelle de la base de données des producteurs

Cohésion sociale et territoriale

Ces actions s'inscrivent dans le domaine de compétences « Cohésion Sociale et Territoriale – Service Public de l'Emploi » des Conseils départementaux (Articles L 3214-1, L 3211-1, L 1111-9 et L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Axe Cohésion Sociale et Territoriale

Accompagnement du maintien et de la dynamique du tissu rural

Finalité	Maintenir un maximum d'exploitations viables sur les territoires du département de Charente-Maritime en : <ul style="list-style-type: none">- s'assurant de la pérennité des exploitations des jeunes installés ayant bénéficié de l'aide du Département,- permettant aux exploitants agricoles en situation fragile de sortir d'une situation structurelle ou conjoncturelle difficile ou précaire,- favorisant la transmission d'exploitations à de nouveaux installés.
Contexte	Le nombre d'exploitations diminue chaque année, les causes en sont multiples : <ul style="list-style-type: none">- le faible nombre d'installations aidées,- les difficultés économiques,- des cédants qui ne trouvent pas preneur
Budget prévisionnel	Budget prévisionnel global : 130 500 € Participation Département : 39 150 €
Partenaires	La cellule de crise de la DDTM, la MSA, Solidarités Paysans, Centre de gestion, le Point Accueil Installation Transmission (PAIT), les Organismes Professionnels Agricoles, SAFER, les Banques
Cibles	Les exploitants en situation fragile. Les cédants potentiels de plus de 55 ans
Objectif opérationnel	Apporter des éléments d'analyse territoriale et de filières afin de créer un état d'esprit sur les territoires favorable à l'installation transmission et réunir l'ensemble des acteurs autour de cette problématique. Identifier les situations difficiles, apporter en fonction de chaque situation des informations, des conseils et des accompagnements adaptés. Il s'agit bien là d'intervenir en dehors des dispositifs réglementaires tel que le parcours à l'installation ou à la transmission prise en charge conjointement par l'Etat et la Région, ou encore le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA Socle conventionné par ailleurs avec le Département.

<p>Tâches</p>	<p>Accompagnement des exploitations en situation fragile : Réaliser d'une part : - Des diagnostics technico- économiques et des appuis techniques (y compris ceux conduits dans le cadre de la cellule de crise du dispositif de soutien) et identifier des mesures et des actions à conduire en fonction des objectifs déterminés avec l'exploitant et sa famille. Mettre en œuvre les accompagnements préconisés par la cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Dans certains cas, appui à la reconversion (totale ou partielle).</p> <p>Réaliser d'autre part : - une visite de suivi postérieure à la mise en place des actions décidées en cellule de crise et en faire un retour aux membres de la cellule</p> <p>Éléments d'analyse territoriale et de filières : Réaliser des enquêtes sur les potentialités de transmission/ installation sur les territoires, organiser des réunions de restitution et d'échange autour de la problématique du renouvellement des générations. Ce travail d'enquête nous permettra d'identifier les cédants sans successeur et de leur proposer des accompagnements à la transmission de leur exploitation.</p>
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<p>Nombre de personnes rencontrées/an et nombre d'accompagnements réalisés dans chacune des situations 100 % des agriculteurs qui ont fait une demande de diagnostic suivis 100% des accompagnements préconisés en cellule réalisés Nombre d'actions collectives : manifestations, réunions ...</p>
<p>Livrables</p>	<p>Typologie des projets et des difficultés et liste des agriculteurs accompagnés sous réserve du respect de la confidentialité Rapport / bilan Articles – publications</p>

Budget prévisionnel

	Coût de l'action en €	Part CD 17	Montant CD17 en €
Entretien et Valorisation de l'Arbre 17	180 000	50%	90 000
Accompagner les projets en faveur de la biodiversité fonctionnelle sur les territoires	36 000	25 %	9 000
La gestion quantitative de l'eau	33 300	30%	9 990
Sensibiliser à la protection de la ressource	31 500	30%	9 450
Développer des systèmes de cultures innovants économes en intrants	384 750	25%	96 187
Accompagner la diversification dans les projets d'installation et de développement	36 000	40%	14 400
Favoriser les filières de proximité, accompagner les démarches de coopération et la mise en relation entre les acteurs	227 250	50%	113 625
Accompagner des agriculteurs en situation fragile (Public en difficulté, en phase de transmission ou récemment installés...)	130 500	30 %	39 150
TOTAL	1 059 300€	36 %	381 802 €



Avenant n° 2 à la Convention

entre

Le Département
de Charente Maritime

et

La Chambre Interdépartementale
d'agriculture de la Charente Maritime et
des Deux-Sèvres

- Annexe 2 Partie Connexe 2023

Sommaire

Préservation de la ressource en eau et du patrimoine naturel

Animation des comités d'attribution agricoles en Espaces Naturels Sensibles

Accompagnement Animation plan de gestion Trézence.....

Accompagnement à la gestion quantitative de l'eau

Sensibilisation et accompagnement à la protection de la ressource

Plan départemental circuit court.....

Favoriser les filières de proximité, accompagner les démarches de coopération et la mise en relation entre les acteurs

Cohésion sociale et territoriale

Accompagnement des agriculteurs en situation fragile (Public en difficulté, en phase de transmission ou récemment installés.....)

Préservation de la ressource en eau et du patrimoine naturel

Ces actions s'inscrivent dans le domaine de compétences « Cohésion Sociale et Territoriale – Service Public de l'Emploi » des Conseils départementaux (Articles L 3214-1, L 3211-1, L 1111-9 et L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) et dans le domaine de compétences « Protection de la Ressource en Eau » des Conseils départementaux (Article L 113-15 du Code de l'urbanisme)

Axe : Préservation de la ressource en eau et du patrimoine naturel

Animation des comités d'attribution agricoles en Espaces Naturels Sensibles et syndicats mixtes

Finalité	<p>Dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département mène, depuis 1974, une politique active d'acquisitions d'espaces naturels dans le but de préserver la qualité des sites, des paysages et des écosystèmes, d'assurer la sauvegarde des milieux naturels les plus riches et fragiles, et de les valoriser à travers une ouverture au public compatible avec les exigences écologiques et de gestion des milieux.</p> <p>La mise en place de conventions de gestion avec des agriculteurs permet aujourd'hui la contractualisation de 150 exploitations pour la gestion agricole des parcelles départementales dans le cadre de conventions d'Occupation Temporaire assorties de cahiers des charges environnementaux.</p>
Contexte	<p>Afin d'instruire les différentes demandes d'agriculteurs dans un cadre formalisé et d'assurer une transparence dans la sélection des candidats, un comité consultatif se réunit, par territoires, depuis 2008, pour l'attribution de parcelles libres.</p>
Temps prévu	<p>Temps prévu sur l'action : 25 jours (env. 5 comités/an) avec les Comités Trézence</p>
Budget prévisionnel	<p>Budget prévisionnel global : 11 250 € Participation Département : 5 625 €</p>
Partenaires	<p>Les élus municipaux, départementaux et des intercommunalités, Conservatoire du Littoral, Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, la SAFER</p>

Tâches

- **Préparer et co animer les comités** : Des réunions techniques seront organisées entre le Département et la Chambre d'agriculture pour préparer le comité. Le Département communique au préalable à la Chambre d'agriculture le cahier des charges de gestion des parcelles concernées et l'informe des travaux pris en charge par le Département à l'entrée dans les parcelles. La Chambre d'Agriculture fait un travail de compilation de données et d'analyse de l'exploitation et de son devenir, et les croise avec les objectifs de gestion des parcelles et de la politique départementale ENS dans le secteur des exploitations concernées. Pendant le comité, la Chambre d'agriculture présente les candidatures et leur analyse notamment sur le plan économique en fonction des priorités d'attribution sur la base de fiche type remplie par les candidats, de leur rencontre sur site le cas échéant. Le Département rédige le compte-rendu du comité et adresse aux candidats un courrier de réponse suite au comité.

- **Accompagner le Département dans la rédaction des cahiers des charges** des AOT

- **Élaboration d'une carte du parcellaire** : l'objectif est de resituer les parcelles à attribuer dans le parcellaire global des exploitations (demander aux candidats de transmettre leur RPG) et d'envisager éventuellement en amont des échanges sur parcelles Département afin de permettre des regroupements fonciers entre exploitants. La carte reste la propriété de la Chambre d'agriculture.

- **Publicité** : le Département de la Charente-Maritime ou les EPCI concernés font une publicité aux mairies. La Chambre d'agriculture organise si nécessaire des réunions locales avec les professionnels référents désignés par la chambre d'agriculture, informe les syndicats agricoles et diffuse l'information sur son site Internet en amont des comités.

Indicateurs de réalisation	<p>Nombre de comités prévisionnels 2022 : 5 Nombre d'agriculteurs rencontrés/comité : environ 20</p>
Livrables	<p>Courrier d'avis de la chambre d'agriculture, supports de présentation en réunion Compte rendu de la réunion annuelle d'animation de l'action : bilan et programmation prévisionnelle en fonction des parcelles libres par secteurs géographiques</p>

Axe : Préservation de la ressource en eau et du patrimoine naturel

Accompagnement plan de gestion TREZENCE

Finalité	Le Département a adopté le plan de gestion durable de la Trézence le 19/12/2019 avec pour objectif de préserver les richesses naturelles du site, de maintenir les activités agricoles et d'aménager et valoriser le territoire. Le Département souhaite s'appuyer sur les agriculteurs du secteur pour la gestion et la mise en valeur agricole des terrains tout en les accompagnant pour tenir compte des enjeux environnementaux.
Contexte	Le site de la Trézence est un vaste ensemble d'environ 1000 ha reconnu comme une entité écologique remarquable. Il constitue également une pièce importante du tissu socio-économique local puisque à ce jour il est exploité par plus de 60 entreprises agricoles. La concertation a fait ressortir le souhait des acteurs agricoles d'être accompagnés et prendre le temps de chercher des solutions pour chaque profil. L'animation agricole est donc indispensable pour mettre en œuvre l'ensemble des actions ciblées dans le plan de gestion.
Temps prévu	Temps prévu sur l'action : 50 jours
Budget prévisionnel	Budget prévisionnel global : 22 500 € Participation Département : 11 250 €
Partenaires	Les élus municipaux, départementaux et des intercommunalités, Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, la SAFER, le SYMBO, les agriculteurs
Objectif opérationnel	Accompagnement du Département dans la connaissance des agriculteurs et des agricultures sur le site de la Trézence, la co-construction et la mise en oeuvre du programme d'action et de gestion sur le site
Tâches	<ol style="list-style-type: none">1. Diagnostic Global, suivi et Accompagnement des exploitations, Mise en place d'un diagnostic technico-économique d'exploitation. Déploiement des entretiens individuels pour les exploitations les plus dépendantes du foncier de la Trézence et les exploitants qui le souhaitent: approche globale de l'exploitation place du marais, pistes d'accompagnement technique, expérimentations...2. Montage et mise en place de formation, expérimentations Poursuite de l'action parasitisme, partenariat GDS Coordination et mutualisation des actions avec le PTGE Boutonne Suivi des exploitations engagées dans +17 et manger17, intégration des exploitations potentielles non engagées Formation circuits courts « de l'idée au projet » Mesures biomasse prairies / suivi drone3. Réseau d'observation des pratiques agricoles et Impact sur les composantes de l'environnement Restitution du dispositif Chiroptère déployé en 20204 Gestion du réseau bocager Information et accompagnement des agriculteurs à la plantation, à l'entretien, chantiers participatifs/formation plantation et taille de haies, création d'un guide technique de gestion des haies, participation à la réflexion sur la valorisation via différentes filières (bois énergie, paillage, litière, ...) du réseau bocager5 Restauration des prairies Accompagner le Département pour le montage et l'animation d'un groupe d'échange sur la conversion en prairie (choix des espèces, accompagnement technique, cahier des charges RTA, retour d'expérience Accompagner dans l'adaptation et l'évolution des cahiers des charges prairies, en lien avec les nouvelles MAE et les retours d'expérience de 20226 Mise en valeur du patrimoine naturel et des paysages

	<p>Organiser une réunion d'information des agriculteurs sur les dispositifs existants pour valoriser et ouvrir leur ferme au public (bienvenue à la ferme...), Appui technico économique sur les projets agritouristiques...</p> <p>7. Piloter le partenariat global des actions Chambre et être force de proposition sur les dispositifs agro-environnementaux et expérimentaux dans lesquels inscrire l'agriculture de la Trézence</p>
Indicateurs de réalisation	<p>Nombre de diagnostics individuels (objectif de 5 diagnostics et suivis en 2023)</p> <p>Nombre d'agriculteurs formés / rencontrés</p> <p>Nombre d'agriculteurs accompagnés dans la plantation de haies sur le site de la Trézence</p>
Livrables	<p>Diagnostics</p> <p>Comptes-rendus d'expérimentations</p> <p>Documents techniques bocage</p> <p>Contractualisation MAE</p> <p>Nbre d'Agriculteurs suivis</p> <p>Nb Journées d'information et de formation sur site</p>

Axe : Préservation de la ressource en eau et du patrimoine naturel

La gestion quantitative de l'eau

Finalité	<p>Promouvoir, accompagner et mettre en place les programmes d'actions des projets de territoire destinés à atteindre une gestion équilibrée de la ressource en eau sur les territoires les plus déficitaires de la Charente-Maritime.</p> <p>Accompagner les exploitations agricoles dans une meilleure utilisation de la ressource en eau pour répondre aux enjeux de bon état quantitatif des masses d'eau. Cet accompagnement doit tenir compte de l'évolution des connaissances agronomiques et techniques avec notamment l'utilisation d'outils de pilotage performants. L'accompagnement porte également sur l'évolution et la recherche de systèmes de cultures plus économes en eau.</p>
Contexte	<p>Dans un contexte de déficit chronique estival de la ressource en eau, les démarches de projets de territoires se mettent en place pour la réalisation d'économies d'eau et la création de projets de stockage de l'eau mutualisés. Ces projets doivent permettre l'atteinte du bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau.</p> <p>Plusieurs bassins versants de la Charente-Maritime sont engagés dans cette démarche. Co-Portés par le SYRES et les structures porteuses des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) en Adour Garonne ou bien par la Chambre d'agriculture avec la CDA de La Rochelle et le SYRIMA sur le territoire du Curé, les projets de territoires doivent garantir la concertation autour d'un programme d'actions adapté au territoire pour l'atteinte du bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau.</p>
Instances de gouvernance	<p>Pour les actions réalisées sur les territoires où un projet de territoire se met en place (sous la forme notamment de Contrat Territorial de Gestion Quantitative de l'eau : CTGQ ou d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau : PTGE), la Chambre d'agriculture s'appuie sur le comité de pilotage constitué de tous les acteurs locaux pour proposer, valider et faire le bilan de son action.</p>
Temps prévu Budget prévisionnel	<p>PTGE Curé : 180 j PTGE Boutonne : 97 j Animation et accompagnement de la mise aux normes de forages captifs : 10 jours</p> <p>Budget prévisionnel global : 129 150 € Participation Département : 38 745 €</p>
Partenaires	<p>CDA de la Rochelle, SYRIMA, SYRES, IIBSN, EPMP, SYMBO, Agences de l'eau, Conseil départemental, DDTM</p>
Objectif opérationnel	<p>Accompagner la mise en place des projets de territoire Accompagner la mise aux normes des forages captifs pour lesquels un diagnostic de fonctionnement a été réalisé par EAU 17 (120 sur 3 ans)</p>
Tâches	<p>Construire le nouveau PTGE du Curé (180 j) : Finaliser l'état des lieux – Mettre en œuvre la concertation pour l'écriture de diagnostic de territoire</p> <p>Mise en place du PTGE Boutonne 2022_2026 : programme d'actions 2023 (97 jours)</p> <ul style="list-style-type: none">○ Projet "Clé de sol" : 37 jours○ <i>Pilotage de l'irrigation pour les agriculteurs ayant installé un système d'arrosage en goutte à goutte sur les cultures de semences</i>○ Diagnostic d'exploitation : 40 jours○ Observatoire des assolements : 20 jours/an

	<p>Accompagnement de la démarche de mise aux normes des forages captifs : 10 jours/an La chambre d'agriculture organisera la communication autour du dispositif d'aides pour le rebouchage ou la mise aux normes des forages captifs qui ont fait l'objet d'un diagnostic (48 forages). Elle accompagnera les agriculteurs volontaires dans leur démarche de mise aux normes et de gestion des volumes.</p>
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<p>Pour le PTGE Curé Finalisation de la phase 1 : Finalisation de l'état des lieux du PTGE Démarrage de la phase 2 : Mise en route des ateliers de concertations par thématique (dialogue territorial)</p> <p>Pour le PTGE Boutonne : Nombre de diagnostics réalisés : 10/AN Nombre de parcelles suivies en goutte à goutte</p> <p>Pour la mise aux normes de forages : Intervention chez tous les agriculteurs volontaires</p>
<p>Livrables</p>	<p>Comptes rendus des réunions et des comités de pilotage des projets de territoire du Curé Rapport final de l'état des lieux du PTGE Curé CR échanges -avancement travaux sur l'observatoire des assolements de la Boutonne CR des expérimentations sur la Boutonne</p>

Axe : Préservation de la ressource en eau et du patrimoine naturel

Sensibilisation et accompagnement à la protection de la ressource

Finalité	<p>Sensibiliser les agriculteurs aux problématiques de pollutions ponctuelles et diffuses pour impulser une dynamique d'évolution des pratiques.</p> <p>Aider les agriculteurs à mieux connaître le fonctionnement des sols, le processus de lessivage de l'azote et des molécules phytosanitaires pour mieux agir.</p> <p>Connaître les enjeux d'un territoire et participer aux différentes démarches autour de la reconquête de la qualité de l'eau (construction et orientations des SAGE, programme d'actions volontaires, programme Re Source...).</p> <p>Accompagner les exploitations dans les démarches de certifications environnementales</p>
Contexte	<p>Soumises aux diverses pressions anthropiques, les ressources en eau utilisées pour l'alimentation en eau potable en Charente-Maritime se sont dégradées. Pour enrayer ce phénomène, plusieurs outils et démarches ont été mis en place.</p> <p>Sur les territoires, les SAGE donnent les grandes orientations pour reconquérir le bon état qualitatif des masses d'eau. Pour répondre aux objectifs de bon état, des démarches multi-partenariales basées sur le volontariat se sont mises en place pour élaborer, de façon concertée, des programmes d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau potable en Charente-Maritime comme le programme Re-sources. En lien étroit avec les producteurs d'eau, la Chambre d'agriculture accompagne ce programme pour sensibiliser les agriculteurs à cette problématique et les inciter à mettre en œuvre des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau.</p>
Instances de gouvernance	<p>Commissions Locales de l'Eau Comités de pilotage des programmes Re-sources</p>
Temps prévu Budget prévisionnel	<p>Temps prévu sur l'action : 100 jours Budget prévisionnel global : 45 000 € Participation Département : 13 500 €</p>
Partenaires	<p>Collectivités productrices d'eau potable, structures porteuses des SAGE, Agences de l'eau, instituts techniques, coopératives et négoce</p>
Objectif opérationnel	<p>Mettre en œuvre les programmes d'actions et orientations des programmes Re-sources. Sensibiliser les agriculteurs aux problématiques de pollutions diffuses et ponctuelles</p>

<p>Tâches</p>	<p>S'engager, promouvoir et s'impliquer dans les programmes Re-sources et autres programmes volontaires pour la reconquête de la qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le bassin versant du captage de Landrais, Aire d'Alimentation des Captages de la Ville de La Rochelle (18 jours) : Mise en œuvre de la stratégie d'actions en lien avec le projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone, Animation MAE - Sur l'AAC de Coulonge Saint Hippolyte, mettre en œuvre le PAT 2022-2026 (51 jours) Action « Gestion des pesticides : 0 herbicides en vigne » : Contribution à la mise en place d'un réseau de fermes pilote Essais et expérimentations : Journée technique d'échange bio/conventionnel – un essai désherbage mécanique en GC – démo flash sur les exploitations qui pratiquent le désherbage mécanique Action prévention des risques de ruissellement Appui à l'organisation du concours des couverts 2 Essais couverts et journée technique de restitution : en grandes cultures et en viticulture (inter-rangs) - Sur l'AAC de l'Arnoult/Lucérat (31 jours) Programme d'action 2023 : Promotion des couverts d'intercultures : essai + appui aux concours des couverts Diversification des assolements : développement Filière Silphie Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en Vigne Lancement d'une action pluriannuelle pour co-construire des programmes ou itinéraires techniques pour limiter l'usage des produits phytosanitaires et principalement des molécules ciblées Accompagnement à la certification HVE
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<p>Temps passé sur l'action, mise en œuvre et coordination entre les structures partenaires. Nombre de journées techniques proposées et thématiques abordées Nombres d'agriculteurs ayant participé aux journées techniques</p>
<p>Livrables</p>	<p>Comptes rendus des réunions et des comités de pilotage des PAT Support de présentation lors des journées techniques => impact de la réduction des intrants et la qualité de l'eau Articles</p>

Plan départemental Circuit Court

Ces actions s'inscrivent dans le domaine de compétences « Tourisme » des Conseils départementaux (Article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales) et elles accompagnent la mise en œuvre du Plan Départemental de Diversification et de Développement des Circuits de Proximité

Axe : Plan départemental Circuit Court

Favoriser les filières de proximité, accompagner les démarches de coopération et la mise en relation entre les acteurs

Finalité	Développer l'économie de proximité, dans toutes ses composantes Favoriser et accompagner des démarches de coopération et de mise en relation entre les acteurs. Développer les outils collectifs de vente et de transformation
Contexte	Les circuits courts sont une opportunité à saisir mais dont la pérennité, et le développement, dépendent de la recherche permanente de l'équilibre entre la demande et l'offre, et dans l'organisation précise de cette mise en marché. Un travail coordonné par la Chambre d'agriculture et le Département a abouti en Juin 2017 à une stratégie listant nombre d'actions à animer, coordonner et engager.
Instances de gouvernance	Un comité de Pilotage composé d'élus du Conseil départemental, et d'élus de la chambre d'agriculture
Temps prévu Budget prévisionnel	309 jours Budget prévisionnel global : 124 050 € Participation Département : 62 025 €
Tâches	<ul style="list-style-type: none">- Contribuer au déploiement et au suivi de la marque +de 17 (213 jours) : Contribuer au développement de la marque « + de 17 dans nos assiettes » : communiquer auprès des producteurs et des collectivités (EPCI en particulier), accompagner les producteurs dans l'élaboration de leurs dossiers de demande, instruire les demandes, participer au comité d'agrément, contribuer au suivi et à l'évolution de la marque, et contrôler les producteurs dans le réseau Contribuer à l'animation de la marque : animation de réunions de réseau, contact régulier avec les producteurs, coordonner la création et la mise à disposition d'outils de communication- Contribuer au déploiement de la plateforme AGRIOCAL (40 jours) : accompagnement des producteurs dans leur démarche d'inscription sur la plateforme, suivi, accompagnement des producteurs dans leurs pratiques pour s'adapter à la demande de la restauration collective.- Accompagnement à la création et à la vie du site Internet Manger 17 (56 jours) :<ul style="list-style-type: none">- Contribuer à la stratégie éditoriale et à la rédaction d'articles- Contribuer à l'évolution du site : amélioration optimisation, évolution du type d'informations diffusées en lien avec la base de données des producteurs, recherche des complémentarités avec les outils territoriaux (Offices du Tourisme, EPCI, PAT...)

Indicateurs de réalisation	<p>Nombre d'adhérents « + de 17 dans nos assiettes »</p> <p>Nombre d'adhérents +17 contrôles : 50</p> <p>Nombre de magasin charté +17 : 1</p> <p>Nombre de producteurs inscrits sur la plateforme AGRIOLOCAL17 : 15 nouveaux</p> <p>Nombre de producteurs AGRIOLOCAL accompagnés</p> <p>Nombre de producteurs inscrits sur le site Manger17 : 100 nouveaux producteurs</p> <p>Nombre de rencontres thématiques dédiées aux bénéficiaires de la marque « plus de 17 dans nos assiettes » : 3</p> <p>Nombre de publications sur Manger 17</p> <p>Nombre de publications faisant mention des outils « circuits courts » de la convention (en dehors des marchés fermiers) : 10</p>
Livrables	<p>Comptes rendus de réunions, rapports.</p> <p>Mise à jour de la base de données des fournisseurs une fois par mois à minima.</p> <p>Cartographie des producteurs agréés +17</p> <p>Listing</p> <p>Rapports de Contrôle des Producteurs Agréés +17</p>

Cohésion sociale et territoriale

Ces actions s'inscrivent dans le domaine de compétences « Cohésion Sociale et Territoriale – Service Public de l'Emploi » des Conseils départementaux (Articles L 3214-1, L 3211-1, L 1111-9 et L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Axe Cohésion Sociale et Territoriale Accompagnement du maintien et de la dynamique du tissu rural	
Finalité	Maintenir un maximum d'exploitations viables sur les territoires du département de Charente-Maritime en : - s'assurant de la pérennité des exploitations des jeunes installés ayant bénéficié de l'aide du Département, - permettant aux exploitants agricoles en situation fragile de sortir d'une situation structurelle ou conjoncturelle difficile ou précaire, - favorisant la transmission d'exploitations à de nouveaux installés.
Contexte	Le nombre d'exploitations diminue chaque année, les causes en sont multiples : - le faible nombre d'installations aidées, - les difficultés économiques, - des cédants qui ne trouvent pas preneur
Temps prévu Budget prévisionnel	Post Installation : 16 jours Budget prévisionnel global : 7 200 € Participation Département : 3 600 €
Cibles	Les Jeunes Agriculteurs installés depuis moins de 5 ans ayant bénéficié de l'aide du Département.
Objectif opérationnel	Accompagner et réaliser un suivi des porteurs de projet d'installation bénéficiant de l'aide du CD17, afin de leur permettre d'assurer, autant que faire se peut, la réussite de leur entreprise.
Tâches	Suivi post-installation : Afin de repérer les situations à risque pour anticiper sur d'éventuelles futures difficultés, réaliser un état de la situation économique et technique des porteurs de projets ayant bénéficié de l'aide du département (1 suivi entre la 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année après l'installation), et leur proposer un accompagnement. Un bilan annuel sera effectué, et des points des d'étapes pourrons être réalisés au cours de l'année avec le CD 17.
Indicateurs de réalisation	Nombre de personnes rencontrées/an et nombre d'accompagnements réalisés : 16
Livrables	Liste des porteurs des agriculteurs accompagnés Rapport / bilan détaillé du suivi, avec les tendances générales observées

	Coût de l'action en €	Nombre De J	Part CD 17	Montant CD17 en €
Animation des comités ENS	11 250	25 J	50%	5 625
Accompagnement plan de gestion TREZENCE	22 500	50 J	50%	11 250
La gestion quantitative de l'eau	129 150	287 J	30%	38 745
Sensibiliser à la protection de la ressource	45 000	100 J	30%	13 500
Favoriser les filières de proximité, accompagner les démarches de coopération et la mise en relation entre les acteurs	124 050	309 J	50%	62 025
Accompagner les agriculteurs en situation fragile : Post Installation	7 200	16 J	50 %	3 600
TOTAL	339 150 €		39,7 %	134 745 €